

Certification des diagnostiqueurs techniques immobiliers

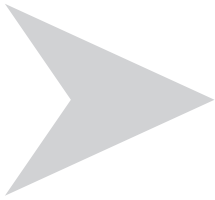
Faites reconnaître votre savoir-faire avec Apave Certification

Réaliser les différentes missions du dossier de diagnostic technique nécessite des compétences certifiées.

Tout diagnostiqueur immobilier en exercice doit être en possession d'un certificat attestant de ses compétences.

La certification de compétences est délivrée pour 5 ans par un organisme de certification accrédité selon la norme ISO/CEI 17024 : 2003.





Certifiez vos compétences

Cette certification est un gage de votre expertise et de reconnaissance auprès de vos clients.

5 diagnostics sont concernés :

- amiante
- plomb
- termites
- gaz
- diagnostic de performance énergétique (DPE)

Les 5 certifications sont indépendantes.

Le diagnostiqueur peut obtenir son certificat sur une ou plusieurs de ces activités.

Le processus de certification

Les examens : 2 étapes

Vous êtes évalué sur la base de deux examens, un théorique et un pratique.

- L'examen théorique sous forme de QCM porte sur les exigences des arrêtés de "compétence" (bâtiment, matériaux, procédés, équipements, dispositifs réglementaires et normatifs, risque et sécurité).
- L'examen pratique met le candidat en situation de réalisation d'un diagnostic à partir d'éléments remis et présentés par l'examineur. Il permet de vérifier la maîtrise des modalités d'évaluation et de réalisation des missions, ainsi que la capacité du candidat à rédiger un rapport.





Durée du **certificat**

Le certificat est délivré pour une période de 5 ans.
La loi prévoit au bout de 2 ans de certification l'analyse de rapports de diagnostics réalisés par l'intervenant.



Inscription

Sur www.apave-certification.com
ou directement par téléphone au 01 45 66 18 18
Complétez et renvoyez votre dossier d'inscription

Apave Certification

191, rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15

Les avantages de se faire certifier par



- Apave Certification est une filiale d'Apave : vous bénéficiez de sa notoriété auprès des acteurs de l'immobilier.
- Communiquez sur votre expertise : vous pouvez utiliser la marque Apave Certification sur tous vos supports.
- Vous choisissez un organisme indépendant du métier de diagnostiqueur.
- Apave Certification s'appuie sur un réseau d'experts qui connaît les référentiels et les bonnes pratiques.

ficat ion . com

Contacts

C. Ducastelle (01 45 66 18 19) et C. Pierre (01 45 66 18 18)

Apave Certification

191, rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15
tél : 01 45 66 18 18
fax : 01 45 67 39 76

Pour en savoir +

www.apave-certification.com

